

Coup de chapeau à la bonne soeur qui plaque au sol un dégénéré écolo !

écrit par Christine Tasin | 18 octobre 2023



J'adore ! C'est drôle, on n'a pas besoin de se prendre la tête pour apprécier.

Elle en a ! Au rebours de tout l'héritage chrétien engageant à tendre l'autre joue , elle défend ses idées, ses projets...

et s'il faut plaquer au sol un ennemi, pas d'état d'âme ! Elle a compris qu'avec les tarés gauchos écolos il est inutile de discuter, il faut agir. Et les pauvres écolos dingos qui n'ont jamais vu ça et sont habitués à voir la violence dans leur camp d'y perdre leur latin et d'affirmer, sans rire, que les religieux qui défendent leur projet passeraient à la violence !

Énorme ! La bonne sœur qui plaque un écologiste... du grand spectacle en Ardèche où des religieuses défendent le chantier d'un futur centre religieux face aux militants qui bloquent à cause de l'impact sur l'environnement.

□ [@ferro_nicolas](#)

□□plaquage non réglementaire pic.twitter.com/3wSy07s3L0

– Léo Chapuis (@leo_chapuis) [October 16, 2023](#)

Ça fait 5 ans que la bataille dure. C'est en Ardèche. La congrégation « famille religieuse de Notre-Dame » a déposé un permis de construire pour une basilique à Saint-Pierre de Colombier, indispensable dans ce village de 400 habitants qui accueille chaque année des milliers de pèlerins pour Notre-Dame des Neiges.

C'est un très gros projet (à saluer en ces temps où l'on ferme les églises pour mieux bâtir des mosquées) qui va s'étendre sur 7 hectares dont 1,5 bétonné avec basilique de 3500 places, aire pour les bus, bâtiment d'accueil des pèlerins... Ils ont obtenu un permis de construire en décembre 2018. Tout allait donc bien...jusqu'à ce que des voix dissidentes se lèvent, sous prétexte de défendre l'environnement, craignant paraît-il pollution, nuisances, détérioration de site... et qu'est-ce qui sort de terre, je vous le donne en mille ? Une ZAD « les amis de la Bourges ».

Evidemment... le préfet d'Ardèche, courageux mais pas téméraire, suspend les travaux en 2020 ! Mais le nouveau

préfet, en 2022 annule l'interdiction et les travaux reprennent.

Evidemment (bis !), les zozos saisissent le tribunal administratif de Lyon, bien que les différentes études effectuées sur les conséquences sur l'environnement aient conclu qu'elles étaient négligeables, ou faibles. Puisqu'elles n'ont pas conclu que c'était un risque zéro... tout est ouvert ! Et nos dingos d'affirmer que soudainement 47 espèces protégées seraient recensées sur le site !

Mais voilà que le tribunal a envoyé promener les tarés, et les travaux ont repris, forts de l'autorisation et de la légalité.

Mais, amis lecteurs, nous savons que les écolos-dingos se fichent du tiers comme du quart de la légalité, assurés que les ZAD et autres procédés de pression pouvaient faire voler en éclats les autorisations officielles.

Alors le site de la future basilique devient un vrai champ de bataille, avec des tarés s'enchaînant même sur des pelleteuses ! Les religieux sont obligés de garder le site pour empêcher sa détérioration et de mettre dehors les intrus... manu militari !

A suivre, mais je ne doute pas que si tous les membres de la congrégation religieuse ont autant de détermination que la religieuse ci-dessus, la dite congrégation va l'emporter. Et ce sera justice. Je ne suis pas chrétienne, athée et laïque, mais je respecte les croyances, la foi et les églises de tous ceux qui n'imposent pas leurs croyances, leurs interdits etc. à autrui